

ORIGINAL an: 162

Kopie an:

166 158 152 250 MH

~~RS~~
Z.H.

T é l é g r a m m e No 204

Le Caire 21.10.1975 12h00

Politique

B e r n e

Pour Direction politique.

Biens en déshérence. Lors de notre entretien de ce matin, Gamal Mansour, premier sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères m'informa que le Chargé d'affaires de Suisse à Bagdad avait été convoqué par les autorités irakiennes pour s'expliquer sur l'attribution de fonds en déshérence à Israël via des organisations israélites en Suisse. La question devant être discutée prochainement par la Ligue arabe, Mansour me demanda des explications que lui donnai de mémoire et me pria de lui adresser un bref mémorandum précisant la décision des Chambres fédérales. Mansour aimerait avoir la certitude que les fonds ne partiront pas en Israël, ce qui serait considéré comme contraire à notre neutralité, et sans l'avoir formellement demandé, recevoir l'assurance suisse en ce sens (par exemple sévérité des contrôles et impossibilité de transférer clandestinement ces fonds vers Israël) ce qui lui permettrait d'intervenir efficacement en notre faveur auprès de la Ligue arabe. Veuillez me câbler si telle assurance peut être donnée. Berthoud.

Ambasuisse

E . 3 7 5 2

21.10.1975 17h00

-o-

Lauf früherer interdirektionaler Ab-
madey M. P. A. II. zuständig für
Submission i. S. erbliche Vermögens. Habe
in Zusammenarbeit mit MH (E. W. L. A. D. =
S. S. - L. C. H. A.) Text für Karo verfasst
Nicht möglich telexieren (L. A. M. C. H. =
L. A. M. C. H.) 23/10 AS

